

The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

Rapport annuel Points saillants de l'exercice 2008

Maintenir des normes élevées et veiller à la compétence

Réglementation professionnelle

Accès à la justice

Diversité dans la profession juridique

Petits cabinets et juristes autonomes

Réglementation des parajuristes

Communications stratégiques

Structure de gouvernance

Mandat du

BARREAU DU HAUT-CANADA

Le Barreau du Haut-Canada réglemente les avocats, les avocates et les parajuristes de l'Ontario dans l'intérêt public. Le Barreau veille à ce que toutes les personnes qui exercent le droit ou qui fournissent des services juridiques en Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie selon les services juridiques fournis.

Le Barreau a l'obligation de protéger l'intérêt public, de défendre et de faire avancer la cause de la justice et la primauté du droit, de faciliter l'accès à la justice pour la population de l'Ontario et d'agir de manière rapide, ouverte et efficace.

RAPPORT ANNUEL 2008

Points saillants

Table des matières

MESSAGE DU TRÉSORIER

Une collaboration efficace avec les partenaires clés

Le Barreau du Haut-Canada a la responsabilité de réglementer les avocats, les avocates et les parajuristes de l'Ontario dans l'intérêt du public et de promouvoir un accès égal à la justice pour tous les citoyens et citoyennes. En s'acquittant de ses responsabilités, le Barreau collabore souvent avec d'autres intervenants juridiques. C'est grâce à cette collaboration que nous pouvons le mieux réaliser nos objectifs communs.

Processus d'accès à la profession

En 2008, le Barreau a mené une consultation sur le processus d'accès à la profession : la profession s'est montrée très attachée au programme de stage. Cela a entraîné la formulation d'un nouveau cours de responsabilité professionnelle et de pratique en ligne qui sera amorcé en 2009/2010. Le processus d'accès à la profession est un des éléments prioritaires pour maintenir des normes élevées, à commencer par les compétences des novices.

La rétention des femmes en pratique privée

Le rapport du Groupe de travail sur la rétention des femmes en pratique privée a été approuvé par le Conseil en mai 2008 après une grande consultation auprès des avocats et avocates dans toute la province. La mise en œuvre de ses recommandations a été entamée immédiatement avec le projet Justicia, issu de la collaboration de plus de 50 moyens et grands cabinets dans la province qui partageront leurs pratiques exemplaires sur des politiques et des programmes visant à retenir et à promouvoir les femmes dans la pratique privée. Une des priorités du Barreau est de voir à ce que la profession juridique tire parti des habiletés, des connaissances et de l'expérience des divers groupes pour assurer que l'appareil judiciaire répond aux besoins de toute la population de l'Ontario.

Projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario

Selon le mandat du Barreau, nous avons l'obligation de défendre et de faire avancer la cause de la justice et la primauté du droit, ainsi que de faciliter l'accès à la justice pour la population de l'Ontario. Un appareil judiciaire transparent et accessible doit répondre aux besoins des gens sans égard à leur situation économique et les inclure sans égard à leur sexe, leur race, leur religion, leur langue et leur orientation sexuelle. En juin 2008, le Conseil a approuvé la participation du Barreau au projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario. Il s'agit d'un projet avec Pro Bono Law Ontario et Aide juridique Ontario, appuyé par la Fondation du droit sur lequel nous travaillerons pour mieux comprendre les besoins juridiques civils des Ontariens et Ontariennes à faible et à moyens revenus, et trouver des stratégies pour répondre à leurs besoins.

Juristes autonomes et petits cabinets

Une autre facette de notre travail sur l'accès à la justice est d'appuyer les juristes autonomes et les petits cabinets. Ce segment de la profession comprend la majorité des avocats de l'Ontario. Ils jouent un rôle intégral dans l'accessibilité à la justice lorsqu'il s'agit d'opérations juridiques de particuliers, comme d'acheter et de vendre une maison ou de rédiger un testament, ou d'opérations ayant trait à de petites entreprises. Les juristes autonomes et les petits cabinets traitent aussi la plupart des causes d'aide juridique et fournissent la majorité des services juridiques dans d'autres langues que l'anglais et le français, ou l'italien. Il est essentiel que ce segment de la profession soit dynamique pour assurer à tous les Ontariens et Ontariennes un accès à l'appareil judiciaire lorsqu'ils en ont besoin.

Par l'entremise du groupe de travail sur les juristes autonomes et les petits cabinets, le Barreau travaille avec l'Association du Barreau de l'Ontario et l'Association des bâtonniers de comtés et districts pour soutenir les juristes autonomes et les petits cabinets d'une façon collaborative. Nous reconnaissons le rôle vital que joue chacun de nous, surtout dans la promotion de réseaux régionaux et locaux pour fournir l'appui et le mentorat dans le but de pallier l'isolement qui peut assombrir l'expérience de la pratique autonome.

Réglementation des parajuristes

Le travail visant à établir un plan de réglementation des activités parajuridiques s'est poursuivi durant 2008. Bien que les départements du Barreau ont tous participé à ce processus, nous devons aussi reconnaître les contributions du bureau du procureur général, des tribunaux et des organismes provinciaux, de la Paralegal Society of Ontario et de la Licensed Paralegals Association of Ontario pour avoir assuré la création d'un système viable et juste pour réglementer les parajuristes. Les premiers examens d'admission ont été tenus en janvier et nous avons eu le plaisir d'accueillir les premiers parajuristes titulaires de permis au Barreau lors de réceptions offertes un peu partout dans la province en mai 2008. Après avoir remis des permis aux candidats aux droits acquis, nous nous sommes occupés des candidats nouvellement formés et nous avons travaillé avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et avec les collèges eux-mêmes pour établir neuf programmes scolaires agréés.

Courtoisie et professionnalisme

Le Barreau s'est engagé à travailler avec les parties intéressées sur la perception du déclin du professionnalisme. La question du manque de courtoisie dans la profession et de ses effets négatifs sur l'administration de la justice a fait l'objet du rapport de l'honorable Coulter Osborne sur le projet de réforme de la justice civile et du rapport de l'examen sur la procédure de traitement des affaires criminelles complexes par l'honorable Patrick LeSage et le professeur Michael Code.

Notre examen de la question indiquait qu'une approche plus vaste et plus collaborative de l'engagement des tribunaux et de la profession donnerait des résultats plus durables. C'est pourquoi nous participons aux travaux du comité consultatif du juge en chef de l'Ontario sur le professionnalisme et avec des organisations comme l'institut de la Société des plaideurs sur la courtoisie et le professionnalisme et le centre pour la profession juridique de l'Université de Toronto.

Le Barreau s'est engagé à travailler avec les intervenants sur le problème de la politesse – les juges, les avocats, le gouvernement, Aide juridique Ontario et d'autres organismes juridiques – pour élever les normes. En tant qu'organe de réglementation de la profession juridique, nous devons assurer la conformité au *Code de déontologie* sur les questions de courtoisie, et sensibiliser nos membres à cet enjeu.

Le Barreau a pris des mesures pour répondre aux recommandations du rapport Code/LeSage. D'abord, j'ai demandé à notre Comité de réglementation de la profession d'étudier les mesures précises à prendre pour aborder le manquement professionnel au tribunal et ce que nous pouvons faire pour comprendre ce qui motive la mauvaise conduite de certains avocats. Ensuite, j'ai rencontré le président de la Criminal Lawyers' Association pour discuter de la façon dont le Barreau et son association peuvent travailler ensemble pour mettre au point une forme de mentorat pour les avocats criminalistes. Enfin, j'ai rencontré les juges en chef Winkler, Smith et Bonkalo et des représentants de la profession pour créer un mécanisme visant à faciliter la dénonciation de mauvaise conduite au tribunal et pour nous assurer que le Barreau est au courant des problèmes actuels qui se posent aux juges et aux avocats dans les tribunaux. On a créé un comité formé d'un conseiller, d'un juge de la Cour supérieure et de la juge en chef Bonkalo pour travailler sur un protocole de résolution des plaintes.

Je saisis l'occasion que m'offre ce message pour vous donner un aperçu de quelques-unes des initiatives qui ont été prises par le Barreau du Haut-Canada en 2008, en collaboration avec d'autres intervenants juridiques.

Le Barreau veut continuer de travailler avec les protagonistes de l'appareil judiciaire – les responsables du gouvernement, Aide juridique Ontario, les juges, les avocats et les parajuristes – pour atteindre nos objectifs communs. C'est grâce à nos efforts de collaboration que nous pourrons le mieux nous acquitter de nos obligations envers le public que nous servons et ce faisant, protéger l'indépendance de notre système juridique.

Je veux remercier les conseillers et les conseillères de m'avoir appuyé personnellement dans mon passage au rôle de trésorier. Je veux également souligner leur dévouement envers la profession et leur engagement continu à aider les avocats et les parajuristes à relever le défi de fournir des services juridiques au public. Je souhaite aussi remercier notre directeur général, Me Malcolm Heins, et tout le personnel du Barreau de leur précieuse contribution à notre travail.

Le trésorier,

W. A. Derry Millar

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le travail du Barreau selon les priorités du Conseil

À l'automne de 2007, les conseillers et les conseillères ont fixé les priorités du travail du Barreau pour le mandat de 2007 à 2011. Le Comité des priorités et de la planification, avec l'équipe de la haute direction, a ensuite élaboré une stratégie opérationnelle intégrant ces priorités et des initiatives visant à améliorer et à élargir nos programmes essentiels.

Les points saillants des progrès accomplis au chapitre de ces priorités sont résumés ici. Dans le rapport de chaque département, vous trouverez d'autres détails sur les activités de l'organisation à l'égard de ces priorités au cours de l'année.

Priorité 1 : Maintenir des normes élevées, veiller à la compétence et à la qualité de la compétence après l'admission et offrir des programmes d'amélioration de la qualité

Après de vastes consultations par le Groupe d'étude sur l'accès à la profession et l'agrément, le Conseil a approuvé en septembre un nouveau processus d'accès à la profession qui sera lancé durant l'année 2009-2010. Un nouveau cours de responsabilité professionnelle en ligne sera intégré à la période de stage de 10 mois. Le Conseil a aussi approuvé une exigence de perfectionnement professionnel selon laquelle les juristes doivent suivre 24 heures de formation juridique permanente au cours de leurs deux premières années de pratique. Cette exigence permettra d'assurer que les nouveaux avocats et les nouvelles avocates reçoivent la formation pratique dont ils ont besoin au début de leur carrière.

Pour améliorer le processus d'assurance de la qualité des compétences après l'assermentation, nous augmenterons le nombre de vérifications ponctuelles et d'inspections professionnelles. Pour mieux tirer parti de nos ressources, nous utiliserons davantage les critères fondés sur le risque dans le programme d'inspection de la gestion de la pratique. Les deux programmes ont été bien reçus par les personnes qui se sont prêtées à la vérification et à l'inspection. De plus, à la fin de 2008, le programme de vérification a intégré la pratique des parajuristes.

Nous avons également maximisé la portée de nos programmes d'amélioration de la qualité avec de nouveaux cours de formation permanente pour les parajuristes et le lancement de AccessCLE, une banque virtuelle de textes de FJP.

Les programmes d'assurance et d'amélioration de la qualité sont essentiels à l'efficacité d'un régime de réglementation. Non seulement ces programmes encouragent le professionnalisme et améliorent la compétence, mais ils protègent nos privilèges liés à l'autoréglementation et renforcent notre responsabilité envers le public.

Priorité 2 : Réglementation professionnelle

Des changements majeurs au *Code de déontologie* et aux règlements administratifs du Barreau ont été faits en 2008 afin de rendre les avocats moins vulnérables à la perpétration de fraude et de protéger le public. Dans la plupart des cessions immobilières, les vendeurs et les acheteurs doivent maintenant avoir leur propre avocat durant l'opération.

À compter du 31 décembre 2008, le Barreau a mis en oeuvre le règlement type de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada sur les exigences d'identification et de vérification de l'identité des clients. Le règlement type suit la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* du gouvernement du Canada et ses règlements connexes. De l'information a été publiée pour aider les avocats et les avocates à se conformer aux nouvelles exigences d'identification et de vérification de l'identité des clients et à incorporer les mécanismes d'identification des clients à leurs activités professionnelles quotidiennes. Ces nouvelles exigences constituent une autre mesure pour aider

à prévenir des activités potentiellement frauduleuses ou criminelles et pour mieux protéger le public.

D'autres efforts ont été mis de l'avant pour améliorer l'efficacité du processus disciplinaire. Par exemple, on utilise davantage le processus de suspensions interlocutoires. De plus, les règles de pratique et de procédure ont subi des révisions majeures. Ces changements seront soumis au Conseil au début de 2009. Le Comité de la réglementation de la profession et son personnel révisent constamment nos processus de réglementation et nos règlements administratifs pour s'assurer qu'ils sont le plus efficaces possible compte tenu des ressources disponibles.

De plus, nous avons mis au point une base de données comprenant des antécédents disciplinaires, des modèles d'allégations pour les particuliers et des tableaux des sanctions, et offert davantage de perfectionnement professionnel aux avocats de la discipline et aux arbitres.

Priorité 3 : Accès à la justice

Nous croyons que nous devons jouer un rôle de chef de file pour les parties intéressées en nous assurant que l'appareil judiciaire est transparent et accessible et qu'il répond aux besoins de la population, sans égard à sa situation économique. L'accès à la justice est un concept général qui comporte diverses facettes, ce qui signifie que notre travail à cet égard est varié et se fait avec de nombreux partenaires du système de justice.

En juin 2008, le Conseil a approuvé la participation du Barreau au projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario, un projet conjoint avec Pro Bono Law Ontario et Aide juridique Ontario, appuyé par la Fondation du droit de l'Ontario. Le comité directeur de ce projet est présidé par l'honorable R. Roy McMurtry. À la fin de ce projet, nous devrions avoir une meilleure idée de ce qu'il faut faire pour répondre aux besoins juridiques civils des Ontariens et des Ontariennes à faible revenu et à revenu moyen.

Priorité 4 : Diversité dans la profession juridique

En 2008, nous avons amorcé une grande initiative sur la rétention des femmes en pratique privée. Le Conseil a approuvé neuf recommandations importantes. Nous avons amorcé le travail visant à donner suite à toutes les recommandations. Plus de 50 cabinets participent au projet intitulé Justicia en adoptant des programmes pour retenir les avocates dans la pratique privée et les encourager à viser des promotions. Les plans sont en cours pour créer l'institut de leadership et du perfectionnement professionnel des femmes. Nous avons annoncé le début d'un programme de congé parental au printemps 2009.

Parmi les autres points saillants du travail accompli cette année, on retrouve le programme de mentorat pour les personnes handicapées et la fin de la consultation des avocats et avocates autochtones.

Priorité 5 : Petits cabinets et juristes autonomes

On ne peut pas sous-estimer la valeur des juristes autonomes et des petits cabinets pour ce qui est de fournir l'accès à la justice à bien des gens lors d'opérations quotidiennes. Pour de nombreux Ontariens et Ontariennes, ils sont le visage de la justice. Dans le cadre de notre travail, nous offrons du soutien à ces avocats pour assurer qu'ils continuent de fournir leurs services juridiques au public.

Nous avons mis en place des ressources qui comprennent des renseignements sur la gestion de la pratique et sur les occasions de réseautage et de mentorat, et nous avons créé des registres d'avocats locum et de stages. Le Groupe de travail sur les juristes autonomes et les petits cabinets, formé de représentants du Barreau, de l'Association du Barreau de l'Ontario et de l'Association des bâtonniers de comtés et districts ont créé une série d'initiatives pour discuter des défis que doivent relever les juristes autonomes et les petits cabinets.

Priorité 6 : Réglementation des parajuristes

Un système de réglementation juste et transparent pour les parajuristes est maintenant bien en place dans la structure de l'organisation et dans ses processus. Les examens d'admission ont commencé en janvier, et en mai, nous délivrions les premiers permis. En juin, nous accueillions 965 nouveaux parajuristes à six réceptions dans toute la province. À la fin de décembre, nous avions délivré 2 311 permis de parajuristes. À la fin de l'année, nous finalisions l'examen de deux ans du nouveau régime de réglementation qui devait être soumis au procureur général en 2009.

Le Comité permanent des parajuristes a étudié de nombreuses questions de politique durant la première année de la réglementation; du budget de fonctionnement à l'établissement des cotisations annuelles en passant par la création du Fonds d'indemnisation de la clientèle des parajuristes et les structures d'entreprises permises.

Priorité 7 : Communications stratégiques, utilisation efficace des médias, sondage de l'opinion publique et des attitudes, et communication préventive

Trois questions sous-tendent le besoin d'avoir des initiatives de communication stratégique :

- Le rôle du Barreau dans la protection de l'intérêt du public n'est pas généralement reconnu;
- Les membres ignorent souvent la gamme de services d'aide professionnelle que le Barreau offre;
- La couverture médiatique porte traditionnellement sur le petit nombre d'avocats et de parajuristes qui passent par le processus disciplinaire.

Une étude quantitative a été faite en 2008 pour mieux comprendre comment le public perçoit les avocats, la règlementation des avocats et la gouvernance. La recherche permettra d'élaborer un message stratégique et d'améliorer les communications du Barreau avec le public, les avocats, les parajuristes et les autres parties intéressées. Nous avons aussi travaillé avec d'autres associations juridiques et des organismes liés à l'appareil judiciaire pour faire passer notre message aux avocats et aux parajuristes.

Priorité 8 : Structure de gouvernance

En septembre, le Conseil a approuvé un plan pour consulter la profession sur des améliorations à la structure de gouvernance du Conseil. Une bonne gouvernance est importante pour bien s'autoréglementer et pour remplir le mandat du Barreau visant à protéger l'intérêt du public. Ces consultations auront lieu au printemps 2009.

Budget 2009

Le budget constitue toujours un défi. Cependant, en 2008, le défi était de taille vu l'état défaillant de l'économie et le déclin du marché immobilier. Par conséquent, nous avons retardé la présentation du budget de 2009 et revisité nos plans pour l'année. Certains projets ont été reportés ou retardés et nous avons annulé nos plans pour occuper plus d'espace. Nous avons donc augmenté la cotisation modestement en tenant compte de cette période financière, tout en continuant de financer nos responsabilités fondamentales visant à réglementer les avocats et les parajuristes dans l'intérêt du public.

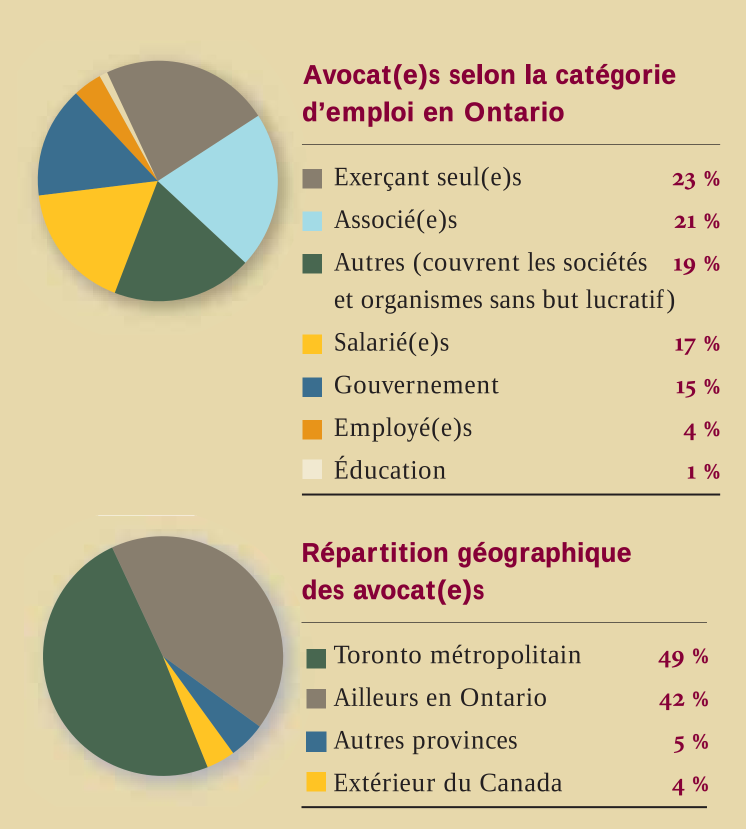
L'année qui vient

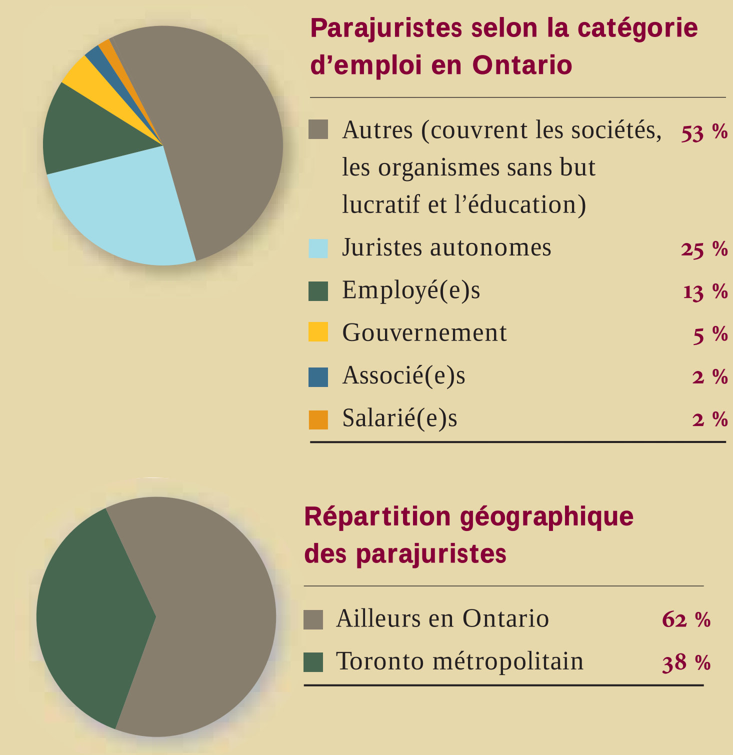
Le plein impact de la crise économique doit encore se faire sentir. Cependant, il ne faut pas diminuer l'accès à la justice et l'excellence de la réglementation professionnelle. Je sais que je peux continuer de compter sur l'appui et le dévouement de la haute direction et sur tout le personnel du Barreau pour assurer que la population de l'Ontario reçoit des services juridiques qui répondent à des normes élevées de compétence et de déontologie professionnelle.

J'ai eu grand plaisir à travailler avec notre nouveau trésorier, W. A. Derry Millar, et je souhaite reconnaître à nouveau les contributions et le dévouement du trésorier sortant, Gavin MacKenzie, qui a entamé ses responsabilités pendant une période difficile au Barreau. Le public et la profession juridique ont de la chance de pouvoir compter sur des membres d'aussi haut calibre pour diriger cette organisation.

Le directeur général,

Malcolm Heins





Données sur les membres

Avocat(e)s selon le groupe d'âge et le sexe

	2006	2007	2008
Plus de 65 ans			
Hommes	2 971	3 105	3 356
Femmes	176	195	226
50 à 65 ans			
Hommes	8 941	9 147	9 336
Femmes	2 722	2 973	3 239
40 à 49 ans			
Hommes	6 016	6 025	5 917
Femmes	4 162	4 325	4 468
30 à 39 ans			
Hommes	5 216	5 210	5 245
Femmes	5 382	5 591	5 747
Moins de 30 ans			
Hommes	977	963	978
Femmes	1 344	1 345	1 352
Total			
Hommes	24 121	24 450	24 832
Femmes	13 786	14 429	15 032
Total	37 907	38 879	39 864

Parajuristes selon le groupe d'âge et le sexe

	2008
Plus de 65 ans	
Hommes	65
Femmes	5
50 à 65 ans	
Hommes	545
Femmes	195
40 à 49 ans	
Hommes	310
Femmes	322
30 à 39 ans	
Hommes	226
Femmes	271
Moins de 30 ans	
Hommes	105
Femmes	239
Total	
Hommes	1 251
Femmes	1 032
Total	2 283

Taille du cabinet d'avocat(e)s

	Nbre de cabinets	Nbre d'avocat(e)s et de parajuristes dans ces cabinets
Avocat(e)s exerçant seul(e)s	7 390	7 390
2 à 10 avocat(e)s	1 924	6 374
11 à 25 avocat(e)s	145	2 251
26 à 50 avocat(e)s	38	1 301
51+ avocat(e)s	30	4 534
Total	9 527	21 850

Taille du cabinet de parajuristes

	Nbre de cabinets	Nbre de parajuristes dans ces cabinets
Parajuristes exerçant seul(e)s	617	617
2 parajuristes	57	114
3 parajuristes	13	39
4 parajuristes	5	20
5 parajuristes	3	15
6 à 10 parajuristes	5	38
Total	700	843

SECRÉTARIAT DES POLITIQUES

Des politiques qui font avancer notre mandat

Le Secrétariat des politiques aide les conseillers et conseillères à tenir leur rôle au sein de l'organe dirigeant, en offrant des secrétaires aux comités permanents du Conseil et aux groupes d'études et de travail.

Selon la nature des politiques en cours d'élaboration, les membres de ce département peuvent :

- faire de la recherche sur l'histoire d'une politique et des politiques connexes
- déterminer comment les autres barreaux et organes de réglementation professionnelle du Canada et ailleurs dans le monde abordent certaines questions
- consulter les intervenants, y compris la profession, les organismes judiciaires et le gouvernement.

Le personnel du Secrétariat des politiques rédige également des présentations aux organes gouvernementaux et autres en réponse à des propositions. De plus, il analyse les ébauches de textes législatifs et, le cas échéant, les porte à l'attention du Conseil pour préparer des réponses.

Gouvernance des avocats, avocates et parajuristes

En 2008, une grande partie du travail du Secrétariat des politiques a porté sur la gouvernance des activités des avocats, des avocates et des parajuristes :

- Soutien au travail du Comité permanent des parajuristes sur la rédaction de politiques et de règlements administratifs pertinents et étude des demandes d'exemption
- Préparation du rapport sur les deux premières années de la mise en œuvre de la réglementation des parajuristes aux fins de présentation au procureur général de l'Ontario tel que requis par la *Loi sur le Barreau*
- Préparation de règles pour les avocats et les parajuristes concernant l'identification des clients et la vérification de l'identité
- Soutien au Groupe d'étude sur l'accès à la profession et l'agrément, qui a entrepris un examen majeur du programme d'habiletés et de responsabilité professionnelle et du programme de stage, et a fait part de ses recommandations au Conseil en septembre 2008
- Soutien au Groupe d'étude sur la gouvernance, qui prépare une consultation auprès des avocats et des parajuristes sur l'efficacité de la structure de gouvernance du Barreau
- Élaboration d'une nouvelle série de règles de pratique et de procédure régissant les auditions devant les tribunaux du Barreau
- Élaboration d'une série de priorités et d'un plan de travail pour réaliser les priorités établies par le Conseil pour le mandat des conseillers et des conseillères de 2007 à 2011
- Élaboration d'une réponse aux dispositions sur la mobilité de la main d'œuvre de l'entente bilatérale Ontario/Québec
- Révision du serment prêté par les avocats, les avocates et les parajuristes à l'assermentation au Barreau
- Révisions aux politiques concernant les publications des décisions des tribunaux.

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

Le personnel du Secrétariat des politiques soutient aussi le travail de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, qui en 2008 a porté sur :

- le Groupe d'étude sur les diplômes canadiens de droit approuvés
- le Comité de lutte contre le blanchiment d'argent, où l'application d'une règle modèle sur l'identification de la clientèle et des exigences de vérification a été surveillée à l'échelle nationale
- une réponse à l'étude au Bureau de la concurrence sur les professions réglementées
- la préparation des commentaires sur les modifications à l'Accord sur le commerce intérieur

- ➤ l'harmonisation des règles provinciales régissant les conseillers et conseillères étrangers
- ➤ l'élaboration de règles sur la mobilité réciproque des avocats et avocates du Québec et du reste du pays.

Greffe du tribunal

Le Greffe du tribunal est chargé de l'administration efficace des audiences du Barreau – les comités d'audition et d'appel. Cela comprend la programmation des auditions et le travail de greffier; l'examen et la signification des ordonnances; l'examen, la délivrance et la publication des motifs des tribunaux et la fourniture de soutien aux arbitres conseillers.

En 2008, 139 avocats, avocates et parajuristes se retrouvaient devant le Comité d'audition du Barreau. Les auditions se sont déroulées sur 226 jours en 2008 soit 91 % des jours ouvrables.

En 2007, le Conseil a approuvé l'ajout de huit arbitres non conseillers au Comité d'audition. En janvier 2009, le Conseil a approuvé la nomination de quatre avocats arbitres et de quatre arbitres non-juristes au Comité.

Relations avec le gouvernement

Le personnel de l'unité des relations avec le gouvernement établit et gère des relations de travail efficaces avec chaque palier de gouvernement – fédéral, provincial et municipal. Il prévoit, surveille et analyse les projets du gouvernement qui peuvent avoir des répercussions sur tout aspect du mandat du Barreau. En 2008, les sujets comprenaient :

- ➤ des propositions pour lutter contre la fraude hypothécaire et des propositions connexes de changements dans l'exercice du droit immobilier
- ➤ la consultation et la participation à la mise en œuvre du rapport Osborne sur la justice civile et de l'initiative Justice juste-à-temps dans les tribunaux pénaux
- ➤ les professionnels formés à l'étranger et la création du Bureau du commissaire à l'équité
- ➤ la liaison avec les responsables du gouvernement sur la mobilité interprovinciale des avocats et avocates
- ➤ le financement et les politiques d'Aide juridique Ontario
- ➤ le projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario
- ➤ la liaison continue avec le gouvernement provincial sur la mise en œuvre de la réglementation des parajuristes.



The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

PRO BONO LAW ONTARIO





Projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario

En juin 2008, le Conseil a approuvé la participation du Barreau au projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario. Il s'agit d'un projet conjoint avec Pro Bono Law Ontario et Aide juridique Ontario, appuyé par la Fondation du droit de l'Ontario. Le projet vise à dresser un portrait global des besoins civils des Ontariens et des Ontariennes à faible revenu et à revenu moyen, et déterminer comment la communauté juridique peut mieux satisfaire à leurs besoins.

Le projet examinera les problèmes juridiques quotidiens auxquels font face les Ontariens et Ontariennes à faible revenu et à revenu moyen pour mieux comprendre leurs besoins et leurs priorités. Le coût croissant des services juridiques n'est qu'un des obstacles à l'accès à la justice, car les besoins juridiques s'entremêlent souvent aux autres besoins sociaux. L'objectif du projet est de donner une vue d'ensemble du système juridique civil et de déterminer de nouveaux services novateurs pour répondre aux besoins de la clientèle.

Les éléments essentiels du projet sont :

- ➤ Une évaluation des besoins juridiques civils des Ontariens et Ontariennes à faible et à moyen revenu dans les domaines du droit de la famille, du droit de l'emploi et du droit administratif.
- ➤ Des groupes de consultation formés de fournisseurs de services juridiques et sociaux de première ligne pour discerner les lacunes sur le plan des services et trouver des domaines où les agences pourront collaborer.
- ➤ La création d'un plan des services existants qui défendent l'accès aux nombreux mécanismes de justice civile.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Assurer la compétence et la qualité

La *Loi sur le Barreau* exige que le Barreau s'assure que les avocats, les avocates et les parajuristes de l'Ontario répondent à des critères convenables en matière de formation, de compétence et de déontologie. Nous abordons ce mandat de deux façons : avec des programmes d'assurance de la qualité et des activités d'amélioration de la qualité. Les programmes d'assurance de la qualité visent à assurer le respect des normes établies, alors que les activités d'amélioration de la qualité servent à développer des outils pour faciliter l'amélioration des méthodes de travail.

Programmes d'assurance de la qualité

Nos programmes d'assurance de la qualité comprennent les programmes de vérification ponctuelle et d'inspection professionnelle pour les avocats, et de vérification de la pratique pour les parajuristes. Ceux-ci ont pour fonction d'assurer le respect des normes établies et de permettre un maintien et une amélioration méthodiques et sûrs de la compétence de la profession.

Programme de vérifications ponctuelles (avocats)

Les vérifications ponctuelles mesurent l'intégrité des méthodes de comptabilité des cabinets et évaluent dans quelle mesure l'obligation de tenir des registres financiers et le *Code de déontologie* sont respectés. L'objectif principal qui vise l'action et le redressement est de fournir des conseils sur place pour aider les cabinets juridiques à rectifier des écarts mineurs de pratique de tenue de registre avant qu'ils ne mènent à de sérieuses infractions ou à des manquements.

On peut mesurer les avantages de l'assurance de la qualité du Barreau. Les statistiques montrent que les cabinets nouvellement formés ayant fait l'objet d'une vérification ponctuelle ont une bien meilleure chance de réussite que les autres. En 2008, le Barreau a mené 1 071 vérifications ponctuelles financières.

Vérifications de la pratique (parajuristes titulaires de permis)

Le Barreau a commencé à vérifier la pratique des parajuristes en novembre 2008 et en fera 75 par année. Les vérifications de la pratique sont préventives et sont conçues pour aider les parajuristes titulaires de permis à être efficaces et compétents. Les vérifications de la pratique portent sur les systèmes de gestion de la pratique sur le plan du service à la clientèle et des communications, de la gestion des dossiers, de la gestion des finances, de la technologie, de la gestion professionnelle, de la gestion du temps et de la gestion personnelle.

Les vérifications de la pratique visent à redresser les écarts et se font sous forme de consultation dans le cadre de laquelle le parajuriste et l'inspecteur travaillent ensemble à chaque étape. Tous les parajuristes titulaires de permis peuvent être choisis.

En 2008, le Barreau a créé une liste de vérification de base (LVB) pour les parajuristes. Il s'agit d'un outil d'auto-évaluation qui aide les parajuristes à identifier leurs forces et leurs faiblesses et sert lors des vérifications. Un guide de tenue de livre pour les parajuristes a aussi été mis au point en 2008 et se trouve sur le site du Centre de ressources au *http://rc.lsuc.on.ca*.

Programme d'inspection professionnelle (avocats)

Le programme d'inspection professionnelle comprend désormais un processus d'inspection en profondeur, un processus

Nous mettons constamment à jour nos programmes de formation juridique permanente – cette année avec Teleseminar Plus, de nouveaux programmes pour les parajuristes et le lancement de Access CLE, une banque en ligne des anciens articles de FJP.



d'inspection aléatoire et de nouvelles exigences pour le retour à la pratique.

Ce nouveau processus remplace le programme de recyclage en pratique privée. Le Barreau exige dorénavant que les avocats qui reviennent à la pratique privée comme praticiens autonomes, ou dans un cabinet de cinq avocats ou moins, après une absence de 48 mois au cours des cinq dernières années, subissent une inspection professionnelle dans les 12 mois après avoir établi leur cabinet. Les ressources et les processus pour ce nouveau programme ont été mis en œuvre en février 2009.

L'inspection aléatoire et le processus sur le retour à la pratique tiennent compte de la volonté du Barreau d'assurer la qualité des services dans l'intérêt public. Les programmes sont de nature préventive et conçus pour aider les avocats à être efficaces et compétents.

- Les avocats reçoivent des conseils personnalisés sur place pour les aider à rectifier tout écart de pratique.
- Les inspecteurs aident les avocats à trouver des méthodes efficaces pour mieux gérer leur pratique.
- Tôt dans leur carrière, les avocats reçoivent des conseils précis et sur mesure concernant ce qu'il faut faire pour avoir des pratiques exemplaires.

Comme un nombre substantiel d'instances de mise en application des règlements et de réclamations au titre de la responsabilité professionnelle continue d'être lié aux problèmes de gestion de la pratique, le programme d'inspection professionnelle s'est avéré fondamental pour l'assurance de la qualité du Barreau et ses efforts d'amélioration. De plus, les avocats qui sont passés par l'inspection ont trouvé l'expérience à la fois positive et bénéfique.

En 2008, on a mené 30 inspections professionnelles en profondeur et 282 inspections de la gestion de la pratique.

Formation juridique permanente (FJP)

Le Barreau a offert 77 programmes de FJP en 2008 sous divers formats et méthodes de livraison dont des programmes en direct, des webémissions, des téléséminaires et des flux de données vidéo et audio. Nous avons compté 18 598 participants et participantes à ces programmes. La mini-conférence sur le droit de la famille (The Six-Minute Family Law Lawyer) tenue le 3 décembre a été le programme le plus populaire de l'année, attirant environ 600 personnes.

En 2008, le département du Perfectionnement professionnel a lancé le premier Teleseminar Plus, un nouveau programme dynamique dans un format qui ajoute une présentation visuelle en ligne à la composante audio de nos téléséminaires. Le programme, Le point sur le droit administratif 2008 (Administrative Law Update 2008), a connu un immense succès, attirant 214 personnes.

Le premier téléséminaire conçu spécifiquement pour les parajuristes, Tenue de registres financiers et comptables de fiducie (Trust Accounting and Financial Record Keeping), a attiré plus de 204 participants. D'autres programmes de FJP pour les parajuristes figurent dans la série des pratiques exemplaires : Pratiques exemplaires pour les parajuristes – Présentation de causes d'indemnités pour accidents à la Commission des services financiers de l'Ontario et pratiques exemplaires pour les parajuristes devant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Ces programmes sont conçus pour donner aux parajuristes un aperçu des questions de fond, expliquer les mécanismes appropriés et offrir des conseils pratiques pour se retrouver dans ces arènes.

Le programme de formation des présentateurs offre une série d'ateliers aux présidents et présentateurs bénévoles de la FJP sur des sujets comme les habiletés de présentation et de facilitation, les présentations PowerPoint, l'élaboration des Téléséminaires Plus et de la recherche juridique en ligne. Les séances ont été enregistrées et peuvent être visionnées par les futurs présentateurs de FJP.

Le personnel de la FJP et de la Grande Bibliothèque a travaillé ensemble pour créer un nouveau produit dans la bibliothèque virtuelle appelé AccessCLE. Cette banque de textes en ligne permet aux utilisateurs de faire des recherches parmi les centaines d'articles de FJP du Barreau depuis 2004 et d'acheter des articles par le site de *e-transactions*.

Le Conseil a approuvé une exigence de perfectionnement professionnel après l'assermentation selon laquelle les avocats nouvellement assermentés devront suivre 24 heures de formation juridique permanente au cours de leurs deux premières années de pratique.

Processus d'accès à la profession – avocats

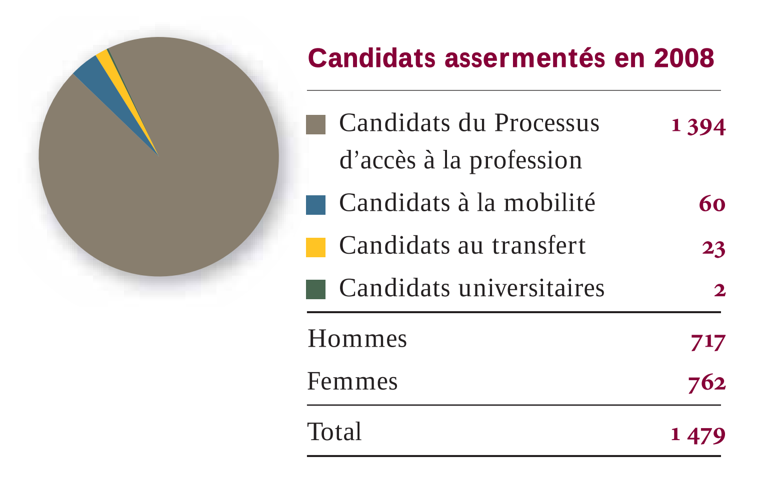
Le Conseil a approuvé le rapport du Groupe d'étude sur l'agrément et l'accès à la profession en septembre 2008. Le groupe recommandait une approche intégrée de la formation sur la responsabilité professionnelle et la pratique. Le processus d'accès à la profession comprendra un nouveau cours de responsabilité professionnelle et de pratique en ligne intégré au programme de stage afin de remplacer l'actuel cours d'habiletés et de responsabilité professionnelle suivi en personne. L'achèvement du stage, y compris le nouveau programme en ligne, et les examens d'admission sont des exigences d'admission au Barreau de l'Ontario. Le nouveau processus d'accès à la profession sera amorcé en 2009/2010.

Le groupe d'étude a également fait certaines recommandations pour améliorer le processus de stage, dont notamment :

- ➤ un service d'inscription en ligne pour améliorer l'information sur les occasions de stages
- ➤ de meilleurs services sur le terrain pour aider à promouvoir les initiatives de stage et les emplois additionnels
- ➤ un programme bénévole de relais pour les candidats formés à l'étranger afin de soutenir leur intégration dans la profession juridique de l'Ontario
- ➤ des exigences de stage simplifiées pour les avocats formés à l'étranger
- ➤ une administration simplifiée du programme pour les responsables de stage.

Durant le processus d'accès de 2008, 1 530 demandes d'avocats ont été reçues. Un total de 155 autres candidats sont revenus pour terminer le processus commencé durant les années précédentes.

Pendant les séances d'examens d'admission en 2008, qui ont eu lieu en mars, mai/juin et novembre, un total de 1 686 nouveaux et anciens candidats ont fait l'examen d'admission en qualité d'avocat plaidant et 1 721 ont fait celui de procureur.



Candidats assermentés en 2008

Candidats du Processus d'accès à la profession	1 394
Candidats à la mobilité	60
Candidats au transfert	23
Candidats universitaires	2
Hommes	717
Femmes	762
Total	1 479

En 2008, environ 150 candidats ne se sont pas trouvé de stage avant la fin de décembre. Les candidats ont trois ans à partir de leur inscription au processus pour se trouver un stage. Le Barreau a approuvé 1 013 responsables de stage habitués et 374 nouveaux en 2008.

Processus d'accès à la profession – parajuristes

Requérants aux droits acquis et en transition

À la fin de décembre 2008, première année de réglementation des parajuristes, 2 311 permis ont été délivrés à des parajuristes, y compris les nouveaux inscrits au Processus d'accès à la profession en provenance des programmes collégiaux de la province.

Programmes collégiaux et requérants non collégiaux

Les collèges publics et privés de l'Ontario ont pu faire une demande d'agrément de leurs programmes d'éducation parajuridique. Tous les collèges désirant décerner des diplômes à des candidats qualifiés pour le processus d'accès à la profession de parajuriste du Barreau doivent être agréés avant juin 2010. En attendant, le Barreau a examiné les relevés de chaque candidat de collège public ou privé au cas par cas, en s'assurant que son curriculum satisfait à la formation des habiletés exigées.

Neuf établissements éducatifs ont soumis des demandes d'agrément pour examen de leurs cours d'habiletés établies pour la formation parajuridique. Neuf programmes parajuridiques de sept écoles ont satisfait aux critères et ont reçu l'agrément. Ces programmes agréés offrent une gamme d'options aux parajuristes éventuels – certificat, diplôme et programmes offerts à divers endroits dans la province. Tous les programmes de formation parajuridique agréés seront assujettis à un processus de vérification par le Barreau sur une base continue afin de veiller à ce qu'ils continuent de satisfaire aux normes d'agrément.

2 311
permis de parajuristes délivrés en 2008

282
inspections de la gestion de la pratique en 2008

18 598
participants aux 77 programmes de FJP en 2008

5 776
appels sur la ligne d'aide à la gestion de la pratique

Gestion de la pratique

Le département du Perfectionnement professionnel continue d'améliorer ses services aux avocats, avocates et parajuristes. Le Centre de ressources est une section du site web du Barreau qui offre des outils et des ressources pour aider les avocats, avocates et parajuristes à mener leurs activités quotidiennes. Le site fournit un accès facile à diverses ressources comme les lignes directrices sur la gestion de cabinet, les portails de pratique pour le droit de la famille, le droit immobilier et le droit testamentaire (et d'autres portails à venir). L'arbre du savoir (The Knowledge Tree), des guides de recherche, des ressources de pratique en immobilier et beaucoup d'autres soutiens sont offerts sur le Centre de ressources.

Portails de pratique

Trois portails en ligne ont été mis au point en 2008 : le portail sur le droit immobilier, le portail sur le droit de la famille et le portail sur le droit testamentaire. Des portails sur d'autres domaines du droit seront lancés en 2009.

Ces nouveaux portails donnent aux membres un accès facile et immédiat à des renseignements importants dans certains domaines du droit. Les nouveaux portails donnent accès à des renseignements à jour et pertinents y compris de la jurisprudence, de nouveaux cours de FJP, des commentaires, des formulaires, des précédents et des discussions sur des domaines particuliers du droit.

Ligne d'aide à la gestion de la pratique

La ligne d'aide à la gestion de la pratique répond à environ 500 appels téléphoniques par mois provenant d'avocats et de parajuristes qui posent des questions sur la confidentialité, les conflits d'intérêts, la communication avec les clients, la comptabilité, la gestion de la pratique, la déontologie ou la pratique.

Les 10 sujets les plus populaires sur lesquels les avocats posent des questions :

1. Commissaires à l'assermentation, notaires publics
2. Livres et registres
3. Représentation juridique
4. Privilèges hypothécaires
5. Mandats
6. Frais et débours
7. Comptes de fiducie
8. Élimination des dossiers
9. Engagements
10. Représentation de deux ou de plus de deux clients, doubles mandats

Initiative de mentorat en gestion de la pratique

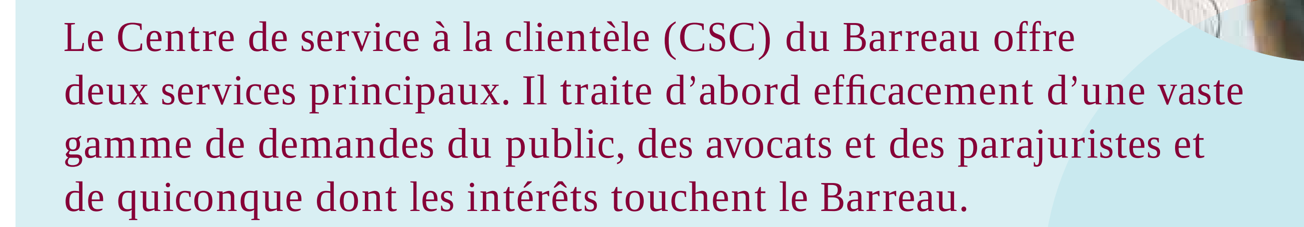
Les membres du Barreau qui ont déjà offert leurs services bénévoles à divers projets ont été invités à agir comme mentors en gestion de la pratique. Le projet compte actuellement 154 mentors ayant de l'expérience dans un ou plus de 24 domaines de pratique.

Exigences d'identification et de vérification de l'identité des clients

Le département du Perfectionnement professionnel, en consultation avec la division de la Réglementation professionnelle, a créé une trousse de renseignements pour aider les avocats et les parajuristes à se conformer aux nouvelles règles et exigences d'identification et de vérification de l'identité des clients et pour intégrer les mécanismes appropriés à leur pratique.

CENTRE DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Aider le public et les membres



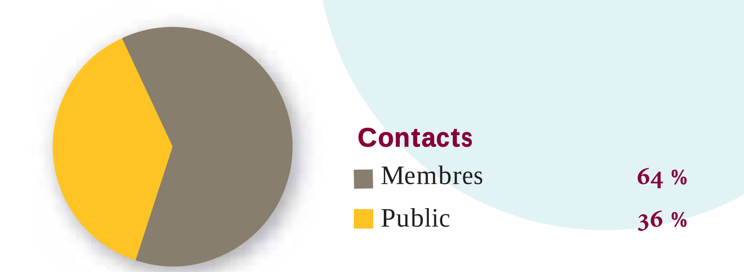
Le Centre de service à la clientèle (CSC) du Barreau offre deux services principaux. Il traite d'abord efficacement d'une vaste gamme de demandes du public, des avocats et des parajuristes et de quiconque dont les intérêts touchent le Barreau.

Le second rôle est lié aux processus. Le CSC est chargé du traitement initial et de la création de dossiers sur toutes les plaintes concernant les avocats et les parajuristes; du maintien de la base de données du Barreau, des rajustements de la cotisation; des certificats de membres en règle; de la gestion de nombreux processus en application des règlements administratifs du Barreau, dont la Déclaration annuelle des membres (DAM) et la Déclaration annuelle des parajuristes (DAP); ainsi que de l'administration des divers aspects du service d'Assistance-avocats.

L'année 2008 a été une année de transition au CSC, et de nombreux processus et activités importants ont été modifiés pour permettre la mise en œuvre de la réglementation des parajuristes. Le secteur des normes administratives, par exemple, était chargé d'élaborer et de distribuer les nouvelles déclarations annuelles des parajuristes, offertes en primeur à 2 283 titulaires de permis en décembre 2008. Conçue à partir de la Déclaration annuelle des membres, la DAP a été principalement distribuée en format électronique.

Appels

L'arrivée de ce nouveau groupe de parajuristes a aussi eu un impact sur le centre d'appels et le service des plaintes. Le centre d'appels a reçu 262 793 appels en 2008, par rapport à 254 360 l'année précédente, et le service des plaintes a connu une augmentation de son activité avec 6 880 plaintes reçues en 2008 comparé à 6 157 en 2007. Ce changement semble découler du fait que le public est plus conscient du rôle du Barreau dans la réglementation des avocats et des parajuristes titulaires de permis.



Nombre total de contacts

	2006	2007	2008
	468 022	492 493	**471 689**

Contacts au cours de l'exercice

Centre d'appels	**262 793**
Services aux membres	**96 919**
Normes administratives	**85 655**
Services des plaintes	**24 061**
Services aux parajuristes	**2 561**
Total	**471 689**

47 980
appels reçus par Assistance-avocats

262 793
appels téléphoniques reçus au centre d'appels en 2008

38 404
déclarations annuelles de membres reçues en 2008

2 283
déclarations annuelles de parajuristes distribuées en 2008

Nombre total des plaintes		
Service de saisie de la division de la Réglementation professionnelle	4 591	67 %
Résolution au Centre de service à la clientèle	415	6 %
Centre de service à la clientèle – dépassant le mandat du Barreau ou fermées par le service des plaintes	1 874	27 %
Total	6 880	

Comprend les dossiers de plaintes réouverts.

Comment les services aux membres ont soutenu les membres?	
Demandes générales	41 142
Assistance-avocats	25 360
Transactions à la fenêtre	8 607
Clarification des demandes des membres	6 013
Appels téléphoniques	15 497

Cependant, en général, le nombre total d'appels au CSC est passé de 492 493 en 2007 à 471 689 en 2008. Bien que les appels aient augmenté dans la plupart des secteurs, le déclin général est presque exclusivement attribuable aux services parajuridiques, où les appels sont passés de 30 909 en 2007 à 2 561 en 2008. Cette baisse n'était pas inattendue puisque les chiffres de 2007 comprenaient principalement le traitement de documents et les demandes portant sur le nouveau processus d'accès à la profession de parajuriste, et la période de six mois pour accepter les demandes des candidats aux droits acquis se terminait durant l'année civile 2007.

D'autres changements ont affecté le CSC en 2008, dont la mise en œuvre d'un processus de vérification pour les avocats désirant changer leur adresse ou leur catégorie. Il s'agit d'un nouveau processus visant à augmenter les mesures de sécurité afin de protéger les renseignements des membres.

Centre de ressources d'entreprise et de formation

En 2008, ce centre a donné de l'aide à d'autres divisions du Barreau sur divers projets internes, dont un programme pour offrir aux nouveaux employés du Barreau des renseignements et des ressources afin de les aider à comprendre le mandat, la structure, la culture et la technologie en cours au Barreau. De plus, le personnel du centre de ressources d'entreprise et de formation a travaillé avec des représentants du Centre de toxicomanie et de santé mentale pour offrir de la formation aux employés du Barreau sur la façon d'aider les plaignants et d'autres personnes aux prises avec des problèmes de dépendance et de santé mentale.

Réglementer les avocats et les parajuristes dans l'intérêt public

La responsabilité primordiale du Barreau en tant qu'organe de réglementation de la profession juridique de l'Ontario vise la protection du public. Au centre de son rôle se trouve un processus de plaintes transparent et accessible. Les plaintes qui relèvent du mandat du Barreau visent des problèmes mineurs comme le manquement à fournir des services appropriés ou des allégations plus graves comme le mauvais usage de fonds en fiducie.

Tous les avocats et parajuristes sont obligés de se conduire conformément à leur *Code de déontologie* et aux lois applicables, y compris la *Loi sur le Barreau*, ses règlements et ses règlements administratifs. Le Barreau surveille la conduite des avocats et des parajuristes et conformément à son mandat, répond aux plaintes portant sur la conduite, la compétence et la capacité.

La division de la Réglementation professionnelle du Barreau effectue une variété d'activités visant à réglementer les activités des avocats et des parajuristes, et travaille avec les plaignants, les avocats et les parajuristes pour résoudre les plaintes reçues par le Barreau et au besoin, entreprend des enquêtes qui peuvent entraîner des procédures disciplinaires.

Nouvelles plaintes reçues au Barreau en 2008

Reçues au Barreau (Centre de service à la clientèle)	6 751
Dépassant le mandat du Barreau ou fermées	2 160
Reçues par la saisie des plaintes	4 591
Fermées/résolues par la saisie des plaintes	1 545
Transférées par la saisie des plaintes	
à la résolution des plaintes	1 960
aux enquêtes	1 191
à d'autres services	52
Dossiers traités au stade de la résolution des plaintes	
Plaintes fermées	1 706
Plaintes envoyées ailleurs	76
Dossiers traités au stade des enquêtes	
Plaintes fermées	761
Plaintes envoyées ailleurs	256

Plaintes reçues par domaine d'exercice

Administration/Immigration	4 %
Contentieux civil	24 %
Société/commercial/affaires	4 %
Pénal et quasi pénal	9 %
Successions et testaments	7 %
Matrimonial et famille	19 %
Immobilier	23 %
Emploi et travail	2 %

Réglementation des parajuristes

En vertu de la *Loi sur le Barreau*, pour être autorisé à titre d'avocat ou de parajuriste, un requérant doit être de « bonnes mœurs ». Pour évaluer les bonnes mœurs d'un requérant, le Barreau exige que tous les requérants divulguent certains renseignements – par exemple, tous les requérants doivent divulguer toute condamnation criminelle ou s'ils ont été assujettis à une pénalité imposée par un tribunal, un organisme provincial ou autre organe de réglementation. En 2007 et 2008, la division de la Réglementation professionnelle a reçu un nombre considérablement plus élevé que prévu de demandes pour le permis de parajuriste, qui ont suscité un grand nombre d'enquêtes sur les bonnes mœurs. Au total, 443 dossiers de bonnes mœurs relatives aux parajuristes ont été reçus par la division en 2007 (298) et en 2008 (145), et 179 dossiers ont été fermés. Au 31 décembre 2008, la division comptait 185 dossiers de mœurs relatives aux parajuristes.

Plaintes concernant les parajuristes titulaires de permis en 2008

Reçues par la saisie des plaintes	161
Fermées/résolues par la saisie des plaintes	55
Transférées par la saisie des plaintes	
à la résolution des plaintes	62
aux enquêtes	29
Dossiers traités au stade de la résolution des plaintes	13
Dossiers traités au stade des enquêtes	16

En 2008, la division de la Réglementation professionnelle a également commencé à recevoir des plaintes concernant les parajuristes titulaires de permis.

Le processus de plaintes – Cheminement d'une plainte du début à la fin

Service des plaintes

Une fois qu'une plainte écrite contre un avocat, une avocate ou un ou une parajuriste a été reçue par le service des plaintes du Barreau et reconnue comme relevant de son mandat, elle est transférée au service de saisie de la division de la Réglementation professionnelle.

Saisie – gestion des cas

Le rôle de la saisie est de reconnaître tout problème de réglementation révélé par une plainte, d'assurer que le plaignant a fourni assez de documentation pour appuyer ses allégations d'inconduite, et ensuite envoyer la plainte au service approprié. La saisie veille à ce que les dossiers portant sur le même avocat ou sur des questions semblables soient traités de façon cohérente.

En 2008, la saisie des plaintes a reçu 4 591 nouvelles plaintes, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2007 (3 991). Pendant ce temps, 1 545 dossiers de plainte ont été fermés grâce à une résolution rapide ou en raison d'une autre décision et 3 151 plaintes ont été renvoyées à la résolution des plaintes et aux enquêtes. Une révision de ces cas a démontré que le nombre de dossiers renvoyés à d'autres services a augmenté en 2008 (66 % comparé à 63 % en 2007), signalant qu'un plus grand nombre de dossiers étaient plus complexes et nécessitaient une enquête.

Résolution des plaintes

Le rôle de la résolution des plaintes est de faire enquête et de résoudre les plaintes qui peuvent constituer des infractions plus ou moins graves au *Code de déontologie* et au *Code de déontologie des parajuristes*, et d'obtenir une autorisation pour entamer des poursuites disciplinaires au besoin.

La résolution des plaintes traite un large volume de plaintes qui font l'objet d'enquête et qui sont réglées par les avocats et le personnel assignés aux plaintes. Cette année, en plus de ses dossiers ordinaires portant sur des questions de manquement à donner des services ou à répondre à des clients,

Nature des plaintes en 2008

CONFLITS *(Avocat en position de conflit, relations d'affaires ou financières avec la clientèle)*	10 %
GOUVERNANCE *(Manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)*	11 %
INTÉGRITÉ *(Politesse, conseils ou comportements déshonorants)*	57 %
PROBLÈMES DE SERVICE À LA CLIENTÈLE *(Manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir la clientèle)*	67 %

Le total est supérieur à 100 % parce que certains dossiers sont liés à plus d'un problème.

le service a connu une grande augmentation de ses dossiers en raison d'un nombre croissant d'allégations d'exercice illégal et des premières plaintes contre les parajuristes titulaires de permis. En 2008, le service a clos 1 706 plaintes, environ 86 pour cent des plaintes totales reçues.

Enquêtes

La principale responsabilité du service des enquêtes porte sur les allégations d'inconduite d'un avocat ou d'un parajuriste, d'incapacité, d'exercice illégal ou de toute autre action fautive – tel que défini dans la *Loi sur le Barreau*, les règlements administratifs ou le *Code de déontologie* ou *Code de déontologie des parajuristes* – qui pourraient entraîner une mesure de discipline formelle.

En 2008, presque 28 pour cent (1 270) des 4 591 plaintes reçues par la division de la Réglementation professionnelle ont été renvoyées au service des enquêtes. Cela représente une grande augmentation de la charge de travail qui est attribuable aux enquêtes sur les bonnes mœurs des parajuristes et à une augmentation générale des dossiers que le service reçoit, surtout ceux qui visent l'intégrité et la gouvernance. Le service a répondu à cette situation en augmentant son taux d'achèvement des dossiers en 2008, en fermant ou en transférant 60 % plus de cas en 2008 qu'en 2007. Le personnel du service compte des avocats, des enquêteurs et des vérificateurs.

Une fois que ce service a terminé une enquête, la plainte est renvoyée au Comité d'autorisation des instances (CAI), puis fermée ou résolue sans action formelle. Le CAI est formé de conseillers et de conseillères nommés par le Conseil pour déterminer si une affaire doit faire l'objet de poursuites. Le CAI peut autoriser une fermeture de dossier ou une mesure corrective.

Exercice illégal

Nouveaux dossiers	337
Fermés au stade de la saisie des plaintes	122
Transférés pour enquête *(à la résolution des plaintes ou aux enquêtes)*	218
Enquête terminée	204
Allégations injustifiées	24 %
Abandons	58 %
Allégations justifiées	18 %

Nature des enquêtes

CONFLITS *(Avocat en position de conflit, relations d'affaires ou financières avec la clientèle)*	11 %
FINANCE *(Mauvaise utilisation des comptes en fiducie, détournement, combines immobilières et hypothécaires)*	40 %
GOUVERNANCE *(Manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)*	31 %
INTÉGRITÉ *(Politesse, conseils ou comportements déshonorants)*	31 %
PROBLÈMES DE SERVICE À LA CLIENTÈLE *(Manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir la clientèle)*	35 %
DEMANDES PARTICULIÈRES *(Capacité, admission)*	16 %

Le total est supérieur à 100 % parce que certains dossiers sont liés à plus d'un problème.

Le Barreau dispose d'un mécanisme pour s'occuper des instances disciplinaires contre des avocats et des parajuristes qui mettent en danger le public. Il s'agit de la suspension interlocutoire, qui suspend le permis de l'avocat ou du parajuriste en attendant la fin d'une enquête et d'une audition sur la conduite. En 2008, cinq de ces suspensions ont été obtenues, et deux autres avocats ont accepté des restrictions volontaires sur leur pratique avant l'autorisation de la suspension interlocutoire.

Discipline

Le service de discipline est chargé de la poursuite de divers dossiers, y compris l'inconduite des juristes, le non-respect des normes, l'incapacité et l'incompétence, ainsi que les demandes d'admission au Barreau et les demandes de réintégration ou de réadmission.

Problèmes de discipline

CONFLITS *(Avocat en position de conflit, relations d'affaires ou financières avec la clientèle)*	6 %
FINANCE *(Mauvaise utilisation des comptes en fiducie, détournement, combines immobilières et hypothécaires)*	38 %
GOUVERNANCE *(Manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)*	34 %
INTÉGRITÉ *(Politesse, conseils ou comportements déshonorants)*	23 %
PROBLÈMES DE SERVICE À LA CLIENTÈLE *(Manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir la clientèle)*	33 %
DEMANDES PARTICULIÈRES *(Capacité, admission)*	18 %

Le total est supérieur à 100 % parce que certains dossiers sont liés à plus d'un problème.

Les avocats et avocates du service de discipline représentent le Barreau devant les comités d'audition et d'appel, et devant les tribunaux lorsque les décisions des comités font l'objet d'appel. Ils et elles fournissent des avis sur des dossiers visés par les processus d'enquête et de résolution, dont plusieurs sont résolus ou fermés sans action disciplinaire formelle.

Le service de discipline est également chargé de répondre à des questions urgentes de réglementation qui exigent des requêtes de suspension provisoire, là où la protection du public est immédiatement concernée. Avec l'avènement du Comité d'appel en 1999, la charge de travail du service de discipline a porté sur un certain nombre d'appels des décisions du Comité d'audition.

Discipline en 2008

Nombre d'affaires entendues et traitées par le Comité d'audition

Total des dossiers de conduite	99
Avertissements	2
Réprimandes	25
Suspensions	50
Autorisations de démissionner/Remises de permis	4
Radiation/permis révoqués	14
Dossiers rejetés	2
Dossier retiré	1
Amende/Conditions seulement	1
Suspensions interlocutoires	5
Capacité	2
Réintégrations	5
Admissions (y compris réadmissions)	2
Total	113

Examen des plaintes

Si, à la fermeture d'un dossier de plainte après enquête par le personnel du Barreau, un plaignant n'est pas satisfait des résultats, celui-ci peut demander au Commissaire au règlement des plaintes (CRP) d'examiner le dossier. En 2008, 188 demandes de ce genre ont été reçues par le bureau du CRP qui a fait 158 examens.

Le CRP a le mandat de mener un examen indépendant et impartial de l'enquête du Barreau et de sa décision de fermer le dossier du plaignant.

Après avoir examiné la décision du Barreau, le CRP a deux options : trouver la décision du Barreau raisonnable et souscrire à la décision de clore le dossier, ou renvoyer le dossier avec recommandation de le réexaminer. En 2008, sur 158 examens de dossiers, le CRP a renvoyé 17 plaintes (presque 11 pour cent des plaintes) au Barreau avec recommandation de les réexaminer.

Le Commissaire au règlement des plaintes actuel est l'ancien ombudsman de l'Ontario, Clare Lewis, renommé en avril 2007 pour un mandat de trois ans. Le rôle de M. Lewis est entre autres d'offrir des mécanismes alternatifs de résolution de conflits aux membres du public et aux avocats et parajuristes qui font l'objet de plaintes.

Suivi et application des mesures disciplinaires

Le service de suivi et d'application des mesures disciplinaires fait exécuter les ordonnances du Comité d'audition, assure le suivi des engagements, s'assure que les avocates, les avocats et les parajuristes faillis se conforment aux règlements administratifs appropriés, met en application les jugements obtenus par le Barreau et les décisions et hypothèques obtenues par le Fonds d'indemnisation ou accordées en sa faveur.

Au 31 décembre 2008, le service de suivi et d'application comptait 383 ordonnances de discipline et propositions d'ordonnance, 86 faillites et 369 engagements limitant la pratique d'avocats et de parajuristes ou exigeant un suivi actif. Il y avait 44 dossiers de mise en application ouverts en raison d'allégations d'abus d'ordonnance ou de violations d'engagement faisant l'objet d'une enquête et 44 ordonnances de restitution ou autres.

En 2008, le service a recouvré près de 205 000 $ en frais, en dividendes de faillites, et en frais relatifs à la Règle 6.07.

Syndic du Barreau

La *Loi sur le Barreau* (article 49.47) autorise le Barreau à obtenir la tutelle de la pratique d'un avocat ou d'un parajuriste lorsque celui-ci abandonne sa pratique, que son permis a été révoqué ou qu'il a autrement cessé d'exercer ou de fournir des services juridiques. Après avoir obtenu une ordonnance du tribunal, le syndic prend possession du cabinet, avec l'objectif d'assurer une transition ordonnée de la pratique pour les clients et les autres personnes visées.

Le syndic fournit aussi des renseignements et de l'aide aux avocats, avocates et parajuristes qui ferment leur pratique. En 2008, 15 tutelles ont été obtenues en vertu de la *Loi sur le Barreau*, et le service a obtenu les tutelles par des accords négociés avec les avocats dans sept autres affaires.

En 2008, le syndic a recouvré 316 000 $ en dépens ordonnés par le tribunal, dont 103 000 $ ont été payés au Fonds d'indemnisation.

Fonds en fiducie non réclamés

Le Barreau a un programme (créé en vertu de la *Loi sur le Barreau*) qui permet aux avocats et aux parajuristes de remettre au Barreau des fonds non réclamés qu'ils détiennent depuis au moins deux ans. Les membres du public qui croient avoir droit à ces fonds peuvent les réclamer auprès du Barreau.

Fonds en fiducie non réclamés en 2008	
Demandes reçues	341
Approbations	248
Refus	93
En attente	52
Total des sommes reçues	**174 000 $**

Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation est une mesure de protection des consommateurs que le Barreau offre au public depuis longtemps. Ce Fonds, financé par les avocats et les parajuristes, aide les clients et clientes qui ont subi des pertes financières en raison de la malhonnêteté d'un avocat, d'une avocate ou d'un ou d'une parajuriste. Les clients peuvent demander un remboursement auprès du Fonds pour perte d'argent ou de biens.

Au cours des 50 dernières années, le Fonds d'indemnisation a versé des millions de dollars aux clients lésés. Le Fonds d'indemnisation parajuridique a été créé en 2008 et reçoit son financement des parajuristes titulaires de permis. Conformément aux lignes directrices générales sur la détermination des indemnités, le Fonds peut rembourser les personnes jusqu'à 150 000 $ (pour les avocats) et 10 000 $ (pour les parajuristes) lorsqu'il a été prouvé que la perte du plaignant a été causée par la malhonnêteté d'un avocat ou d'un parajuriste.

Fonds d'indemnisation en 2008	
Nouvelles réclamations/Demandes reçues	169
Montant total des indemnisations (versées pour 78 réclamations)	**1 481 000 $**

INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ

Promouvoir l'équité et la diversité

L'engagement du Barreau à promouvoir l'égalité, la diversité et l'accès à la justice, à commencer par la profession juridique et le Barreau, est un des fondements de sa mission. Le Barreau crée des initiatives et des programmes pour promouvoir une profession juridique à l'image des communautés qu'elle dessert.

Justicia et la rétention des femmes

Cette année, une des priorités du Barreau visait une consultation auprès de la profession juridique en Ontario afin de faire des recommandations sur la création d'initiatives dont le but était d'encourager la rétention et l'avancement des femmes en pratique privée. Les recommandations du rapport du Groupe de travail sur la rétention des femmes en pratique privée a reçu en mai l'appui sans réserve du Conseil et de la profession.



Les recommandations sur la rétention des femmes comprenaient un projet de trois ans appelé Justicia. Plus de 50 grands et moyens cabinets en Ontario se sont engagés à participer au projet qui consiste à partager des pratiques exemplaires et à adopter des programmes encourageant la rétention et l'avancement des femmes dans la pratique privée du droit, y compris les politiques sur les congés de grossesse, les congés parentaux, les horaires flexibles de travail, et des programmes tenant compte du sexe pour offrir du mentorat et des occasions de leadership et de réseautage.

Le Barreau a aussi commencé à mettre en œuvre d'autres recommandations pour appuyer les femmes exerçant seules et en petits cabinets, comme la création d'un répertoire d'avocats locum et la mise au point de ressources en ligne, ainsi qu'un institut de leadership et de perfectionnement pour les femmes qui devrait être tenu à l'automne 2009.

Sondage sur le changement de catégorie

En 2008, le Barreau a créé un sondage sur le changement de catégorie qui devrait être mené auprès des avocats et des avocates qui changent leurs activités principales ou leur catégorie professionnelle. Le but de ce sondage est de cerner les tendances et de compiler les renseignements sur les raisons des mouvements dans la profession juridique.

Étude sur les choix de carrière

En 2007-2008, quelque 5 000 candidats et candidates au processus d'accès à la profession et avocats et avocates assermentés au cours des deux dernières années ont répondu à un sondage pour étudier l'impact de frais universitaires élevés et l'efficacité des programmes d'allégement de la dette, ainsi que d'autres facteurs qui jouent sur le choix d'une carrière. Les résultats ont été présentés au Conseil en juin 2008. Le Barreau va continuer de sonder les avocats et avocates à la fin de leur première année d'assermentation chaque année pour faire une étude longitudinale de la profession qui permettra d'outiller nos programmes et nos services.

Étude sur la campagne électorale des conseillers et conseillères

En 2007-2008, le Barreau a sondé les candidats et candidates à l'élection 2007 afin de savoir comment ils ont mené leurs stratégies et leurs dépenses électorales. Le but de l'étude était de reconnaître les obstacles au processus électoral et de déterminer si une réforme est nécessaire.



La conseillère Joanne St. Lewis, l'acteur et activiste humanitaire Danny Glover et l'honorable Jean Augustine au gala organisé pour collecter des fonds après la conférence intitulée *Les chemins de la liberté : réflexions à l'occasion du bicentenaire de l'abolition de l'esclavage* tenue à l'Université d'Ottawa en mars.

Promouvoir l'égalité et la diversité par le biais de groupes de travail

Le Comité sur l'équité et les affaires autochtones est un comité permanent du Conseil qui élabore des politiques pour promouvoir l'égalité et la diversité dans la profession juridique, ainsi que dans toutes les affaires relatives aux peuples autochtones et à la communauté francophone.

Le Groupe consultatif en matière d'équité est composé de juristes et d'organismes juridiques experts en égalité et en diversité. Ce groupe aide le Comité sur l'équité et les affaires autochtones en lui faisant part de commentaires sur la planification et l'élaboration de politiques et de pratiques reliées à l'équité dans la profession et au Barreau.

Le Groupe de travail sur la rétention des femmes en pratique privée est composé de conseillers, de conseillères et d'avocates ayant de l'expérience dans l'élaboration de programmes pour les femmes dans la profession juridique, et plus particulièrement en pratique privée. Le groupe consultatif sur l'égalité des femmes sera formé pour superviser la mise en œuvre des recommandations sur la rétention des femmes en pratique privée.

Le Groupe de travail sur les juristes autochtones a présenté son rapport final sur la consultation des avocats et avocates autochtones après quatre ans d'un projet visant à créer un profil démographique du barreau autochtone en Ontario; évaluer les initiatives d'aide existantes au Barreau pour les avocats, avocates, candidats et candidates autochtones; et voir comment faire pour régler les écarts dans les programmes d'aide et les initiatives pour les membres autochtones de la profession juridique. Plusieurs initiatives majeures, sur lesquelles on travaillera en 2009 ont été proposées pour aider les avocats et avocates autochtones.

Le Groupe de travail pour promouvoir l'accès aux juristes handicapés a lancé son programme de mentorat pour les personnes handicapées en mars 2008. Le programme découle d'une consultation du groupe de travail sur les personnes handicapées auprès des étudiants et étudiantes de droit et des avocats et avocates handicapés afin de déterminer les problèmes systémiques que rencontrent les personnes handicapées dans la profession juridique. Le programme de mentorat jumèlera les étudiants, étudiantes, avocats et avocates novices avec des avocats et avocates d'expérience et mettra en contact ceux et celles dont les expériences sont similaires. Le programme est conçu pour aider les avocats et avocates handicapés dans leur carrière.

Consortium « Ontario Regulators for Access » (ORAC)

Le Barreau est membre de l'ORAC, un groupe de 25 organes de réglementation qui échangent des renseignements sur les pratiques exemplaires dans le but d'aider les professionnels et professionnelles formés à l'étranger qui veulent obtenir leur permis pour travailler en Ontario. En 2008, l'ORAC, grâce au financement du gouvernement de l'Ontario, a mis au point le module « Gérer les différences culturelles » pour le personnel et les membres des conseils d'administration des organes de réglementation qui offrent des services aux professionnels formés à l'étranger. Ce module a été offert à plus de 200 membres d'organes de réglementation. L'ORAC a aussi publié, avec le financement du gouvernement de l'Ontario, *Relais vers le succès : Journée d'étude sur les programmes de formation relais dans les professions réglementées*, un guide sur la création de programmes relais. Le Barreau travaille aussi en étroite collaboration avec le Bureau du commissaire à l'équité et Expérience globale Ontario, un bureau qui offre des renseignements aux professionnels formés à l'étranger.

Le Groupe de surveillance des droits de la personne

Le Groupe de surveillance des droits de la personne examine les rapports de violations des droits de la personne faites aux membres de la profession juridique et de la magistrature dans le monde entier dans le cadre de leurs tâches professionnelles légitimes, et recommande des interventions du Barreau

lorsque nécessaire. Dans le cadre de son mandat, le groupe travaille en réseau avec d'autres organismes juridiques nationaux et internationaux et des organismes sur les droits de la personne, y compris l'Association du Barreau canadien, Lawyers' Rights Watch, Human Rights Watch et Amnistie Internationale. Le Barreau est intervenu dans plus de 30 affaires en écrivant des lettres à des autorités étrangères et en publiant des déclarations sur ces présumées violations des droits de la personne.

Programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement

Le programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement offre sans frais depuis presque 10 ans, des conseils confidentiels, en français et en anglais, aux membres du public et de la profession juridique qui croient avoir été victimes de harcèlement ou de discrimination de la part d'un avocat ou d'un parajuriste.

Au cours du premier semestre de 2008, 79 personnes ont contacté le programme de conseil juridique en matière de harcèlement ou de discrimination pour de nouvelles affaires; 22 ont soulevé des plaintes de discrimination ou de harcèlement par des avocats, des parajuristes ou des cabinets en Ontario. Plus de la moitié des plaintes venaient de femmes déclarant de la discrimination ou harcèlement sexuels, une tendance constante depuis le début du programme. Les plaintes sont fondées sur les motifs énumérés dans le *Code des droits de la personne de l'Ontario*. Les motifs les plus communs aux plaintes au cours de la première moitié de 2008 sont le sexe, la race et le handicap.

Un élément important du travail de ce programme est d'offrir des programmes de perfectionnement professionnel aux cabinets, aux organismes juridiques et aux facultés de droit sur la façon d'aborder le harcèlement et la discrimination en milieu de travail, et dans la prestation des services. En 2008, le Barreau et le conseil juridique ont fourni ces programmes à environ 500 personnes.

Collaborer avec les communautés

La collaboration avec les organisations juridiques et les organismes communautaires a toujours été un incontournable dans nos initiatives en matière d'équité. Nous croyons qu'en travaillant avec les parties intéressées, nous pouvons accomplir davantage pour promouvoir l'équité et la diversité dans la profession.

Les organisations avec qui nous collaborons comprennent : la Société des plaideurs, l'ARCH Disability Law Centre, l'Association des avocats canado-arabes, l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, l'Association canadienne des avocats noirs, l'Hispanic Ontario Lawyers Association, les services juridiques Nishnawbe-Aski, le groupe consultatif autochtone Rotiio> taties, le comité sur l'identité et l'orientation sexuelles de l'Association du Barreau de l'Ontario, la South Asian Bar Association (SABA), la clinique juridique sud asiatique de l'Ontario et la Women's Law Association of Ontario.

Mentorat

Le programme de mentorat en diversité et en équité se trouve au centre des efforts de sensibilisation du Barreau en jumelant des membres de la profession qui ont de l'expérience à des avocats nouvellement assermentés, à des candidats à l'assermentation et à des étudiants des écoles de droit, de l'université et des écoles secondaires. En 2008, 180 membres du Barreau étaient inscrits comme bénévoles et 21 relations de mentorat ont été créées. Le programme est offert partout en Ontario.

Symposiums sur les carrières pour les étudiants autochtones

En 2008, le Barreau a organisé son cinquième symposium sur les carrières pour les étudiantes et les étudiants autochtones, en donnant aux Autochtones qui fréquentent des écoles de droit de l'Ontario la chance de rencontrer des membres et leaders autochtones de la profession juridique en Ontario. Il y a eu trois activités, à Toronto, à Windsor et à Ottawa. Les étudiants et les avocats ont discuté du cheminement de carrière, du processus d'accès à la profession et de l'équilibre travail-vie personnelle. La relation avec les étudiants et étudiantes de droit autochtones se poursuit dans le processus d'accès à la profession par le biais du programme d'aide aux étudiants autochtones et par la participation des aînés autochtones aux cérémonies d'assermentation.

Éducation publique en matière d'égalité

Le Barreau travaille en partenariat avec un nombre d'intervenants juridiques comme des associations juridiques et des organisations communautaires, des écoles de droit et des universités et les gouvernements, pour faire connaître, par l'éducation et la discussion entre les membres du public et de la profession juridique, les défis et les occasions qui s'offrent aux francophones, aux Autochtones et aux communautés visant l'égalité en droit et dans la profession juridique. Ce programme comprend des discussions de groupe, des forums publics, des séminaires, des ateliers et des consultations.

Les événements sont planifiés durant l'année pour souligner des dates d'intérêt local, national et international pour le public comme le Mois de l'histoire des Noirs, la Journée internationale de la femme, le Jour commémoratif de l'Holocauste, la Journée nationale des Autochtones, le Mois du patrimoine sud-asiatique, la semaine de l'accès pour les personnes handicapées et la Semaine de la fierté gaie.

COMMUNICATIONS

Rendre un message stratégique

La communication du Barreau doit essentiellement être stratégique pour soutenir son rôle en tant qu'organe de réglementation. Nos objectifs précis sont de mieux faire comprendre le rôle du Barreau au public tout en défendant l'intérêt de ce dernier, et de bien démontrer la valeur de la réglementation des avocats, avocates et parajuristes pour protéger le public et faciliter l'accès à la justice.

Nous avons mis en œuvre de nouvelles tactiques et lancé de nouveaux projets pour que la presse couvre des questions d'intérêt majeur; nous avons sondé l'opinion et l'attitude du public, et nous avons collaboré avec d'autres organismes juridiques pour promouvoir des messages positifs sur l'accès à la justice que procure le travail des avocats, des avocates et des parajuristes.

Initiatives stratégiques

En 2008, le service a entrepris une recherche quantitative et qualitative pour mesurer la perception qu'a le public du Barreau, des avocats, des parajuristes et de l'auto-réglementation. Nous avons utilisé les résultats pour créer des messages pour le public, les avocats, les parajuristes et d'autres parties intéressées, et pour appuyer l'élaboration de politiques.

De plus, nous avons mis au point une stratégie globale de communication d'entreprise afin d'aider le public à mieux comprendre et apprécier le travail du Barreau comme organe de réglementation des services juridiques en Ontario. Les composantes de ce plan seront dévoilées durant l'année 2009.

Relations médiatiques

Le Barreau reconnaît le rôle crucial que jouent les médias dans la diffusion de l'information au public, aux avocats et aux parajuristes. En tout, le Barreau a été mentionné 332 fois dans la presse écrite au cours de l'année. Nous avons reçu 266 requêtes de médias et de journalistes, y compris 33 demandes d'entrevues.

Les dix principaux sujets qui ont reçu l'attention des médias étaient :

1. Les dossiers de discipline
2. La réglementation des parajuristes
3. La rétention des femmes en pratique privée et le projet Justicia
4. Les programmes de FJP
5. L'Université Lakehead et les écoles de droit de l'Ontario
6. X-Copper
7. L'accès à la profession et agrément (stages)
8. L'assermentation au Barreau
9. Les nouvelles du Conseil
10. L'accès à la justice

À la fin de 2008, le *Rapport au procureur général de l'Ontario sur la mise en œuvre de la réglementation des parajuristes* a été préparé en français et en anglais. Ce rapport résume notre travail depuis les modifications à la *Loi sur le Barreau* en octobre 2006 et notre réponse aux recommandations contenues dans le rapport au Conseil du Groupe de travail sur la réglementation des parajuristes de 2004.

The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

Rapport au
procureur général de l'Ontario
sur la

Mise en œuvre de la réglementation des parajuristes en Ontario

en application du paragraphe 63.0.1(2)
de la *Loi sur le Barreau*

JANVIER 2009

De plus en 2008, le Barreau :

- ➤ a distribué 69 communiqués et avis (47 en anglais et 22 en français) sur des sujets d'importance pour le public et la profession.
- ➤ a distribué neuf communiqués concernant les décisions du tribunal et 19 sommaires de décisions par semaine. Des médias de toute la province suivent régulièrement l'issue de ces audiences.
- ➤ a obtenu une couverture médiatique accrue des questions de réglementation des parajuristes.

Publications

La *Revue des juristes de l'Ontario* – la publication vedette du Barreau – continue de proposer des ressources utiles et des articles de fond sur des enjeux importants pour la profession et sur les besoins des avocats et des avocates. Au cours de l'année, nous avons publié des articles sur la courtoisie, les exigences d'identification de la clientèle, la rétention des femmes, l'accès à la profession et l'agrément, et la règle des deux avocats pour les cessions de biens.

Publiée trois fois par année, cette revue en couleur constitue une importante source d'information pour la profession et continue d'être accueillie favorablement. Distribuée à près de 40 000 avocats, avocates et parties intéressées, elle est aussi disponible en ligne.

Le service des communications du Barreau produit et distribue également un certain nombre de dépliants informatifs pratiques pour aider le public à comprendre comment nous pouvons répondre à ses préoccupations et à ses questions. En 2008, nous avons créé un nouveau dépliant expliquant les services offerts par les avocats et les parajuristes. Nous en avons distribué environ 38 000 exemplaires à quelque 1 600 organismes juridiques, tribunaux, bibliothèques et centres d'information dans la province.

Gestion des enjeux

Le service des communications a joué un grand rôle dans la gestion des parties intéressées et des enjeux en 2008. En collaboration étroite avec d'autres services, en particulier avec le Secrétariat des politiques et les relations avec le gouvernement, nous avons produit 24 rapports, fiches d'information et sujets de discussion. Ces documents appuyaient diverses initiatives du Barreau et ont aidé à bien communiquer nos activités et nos positions sur des sujets majeurs à chaque groupe intéressé.

Médias électroniques

Notre site web public continue d'être l'outil de communication principal avec les parties intéressées. En 2008, des centaines de pages de textes nouveaux ou révisés ont été ajoutées au site, en particulier dans la section sur les parajuristes, qui contient beaucoup de renseignements sur la réglementation et des articles d'actualité visant à aider les parajuristes.

Nous avons maintenu un fort courant de trafic en 2008, avec plus d'un million de pages consultées. Outre le site web, le Barreau utilise régulièrement des listes de distribution pour envoyer des renseignements directement aux avocats, aux avocates et aux parajuristes par courriel afin de les informer de nouvelles importantes, y compris des enjeux actuels et émergents qui touchent la profession, et de changements dans la réglementation du Barreau.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Améliorer la technologie pour livrer les services

La division des systèmes d'information gère l'infrastructure des ordinateurs, les réseaux de communication, les sites web et les bases de données du Barreau.

Pour remplir le mandat du Barreau envers le public, les avocats et les parajuristes, et parce que nous donnons beaucoup d'information, il est essentiel que notre infrastructure technique soit soutenue par des applications actuelles. En 2008, nous avons renouvelé notre stratégie autour de quatre foyers majeurs :

- Informatique écologique et réduction de papier, grâce au projet Evergreen et à un nombre plus élevé de rapports en ligne
- Meilleur accès d'utilisateur pour augmenter l'efficacité du personnel
- Modernisation des vieilles applications pour qu'elles continuent de bien fonctionner
- Renforcement de la sécurité pour assurer la protection des renseignements confidentiels.

Nouveaux systèmes

Une de nos priorités en 2008 a été de développer de nouveaux systèmes et de faire d'autres améliorations fonctionnelles pour l'entrée en vigueur de la réglementation des parajuristes. Nous avons mis au point des systèmes relatifs à l'accès à la profession, à la gestion des causes, à l'assurance, aux déclarations et à la facturation, ainsi que refait le répertoire en ligne consultable des avocats et des parajuristes.

Outre le travail portant sur les parajuristes, des améliorations incrémentielles ont été faites dans diverses applications afin d'améliorer notre fonctionnalité sur plusieurs plans.

Projet Evergreen

Nous avons poursuivi la mise en place du projet Evergreen, notre programme visant à remplacer graduellement les postes, les ordinateurs portatifs et les serveurs par des modèles plus écoénergétiques. Au mois de mars 2008, nous avons remplacé tous les ordinateurs désuets et inefficaces permettant à notre personnel d'être plus efficace tout en utilisant moins d'énergie et en permettant à l'organisation d'épargner. Grâce à notre politique de recyclage et de disposition, le Barreau a donné ses vieux ordinateurs à des organismes de charité lorsque possible ou en a disposé autrement tout en respectant l'environnement.

Dépôt électronique des déclarations annuelles des membres (DAM) et des parajuristes

Dans le cadre de notre engagement à réduire le papier, nous avons réussi à mettre en œuvre un système de dépôt électronique des déclarations annuelles des avocats et des parajuristes. Les avocats et avocates avaient le choix de faire leur déclaration par voie électronique depuis plusieurs années, et l'an dernier, plus de 70 % de toutes les DAM ont été déposées de cette façon. Pour encourager nos membres à se pourvoir de cette option écologique, les avocats et les parajuristes titulaires de permis ont reçu des courriels contenant des liens vers nos pages de déclaration virtuelle.

Accessibilité à notre site web

En 2008, nous avons créé des normes, des lignes directrices et une architecture supportable pour donner à nos pages web le même aspect et une approche cohérente à la navigation, la recherche et l'accessibilité.

L'accessibilité de notre site web est un facteur important de notre engagement à promouvoir l'accès à la justice pour toute la population de l'Ontario. Nous nous conformons aux Directives pour l'accessibilité aux contenus Web World Wide (W3C WCAG), qui fournissent des normes et des directives pour la conception et le maintien des sites web accessibles aux gens ayant divers handicaps.

Nous avons entrepris une étude au centre de ressources de technologies adaptées de l'Université de Toronto pour évaluer l'accessibilité de notre site web par l'entremise de groupes de discussion d'utilisateurs malvoyants et ayant d'autres handicaps physiques qui affectent la façon dont ils se servent de l'Internet.

Cette année, nous avons ajouté au site web une nouvelle section pour les parajuristes et un répertoire des parajuristes et des avocats. Nous continuons d'avoir de forts volumes de trafic dans toutes les sections du site, pour les avocats et pour les parajuristes, ainsi que pour le grand public, avec plus de 1,6 million de visites en 2008.

RESSOURCES HUMAINES

Viser l'excellence du personnel

Nous croyons à l'importance d'un lieu de travail épanouissant qui établit le Barreau comme un employeur de choix et qui nous permet d'offrir le meilleur service possible au public, aux avocats, aux avocates et aux parajuristes.

Palmarès des meilleurs employeurs du Grand Toronto

En octobre 2008, pour la troisième fois, le Barreau a figuré parmi les meilleurs employeurs de Toronto. Dans un marché où le recrutement de personnel et la rétention jouent un rôle essentiel au succès du Barreau, cette désignation reconnaît le Barreau comme l'un des milieux de travail les plus exceptionnels de la région métropolitaine de Toronto. La reconnaissance publique à titre de chef de file est une validation importante de nos efforts pour souscrire à des pratiques exemplaires dans le secteur des ressources humaines.

Sondage sur la satisfaction des employés

Nous sommes heureux des résultats de notre quatrième sondage sur la satisfaction des employés, mené en avril 2008. Avec un taux de participation de 80 %, les résultats démontrent que les employés du Barreau sont fortement engagés dans leur travail et satisfaits de leur milieu de travail.

Stratégie de gestion des ressources humaines – notre projet de développement de leadership

Un leadership fort et efficace est une partie importante de la culture du Barreau et le perfectionnement en ce sens permet d'améliorer le rendement du Barreau. Il est bon aussi d'exposer les gestionnaires à de nouvelles idées et de parler de ce que signifie le leadership au Barreau. À cet égard, nous offrons aux gestionnaires de nouveaux outils pour renforcer leurs habiletés de chef de file dans notre milieu de travail.

En 2008, la Rotman School of Management de l'Université de Toronto a offert le deuxième programme de leadership. Ce programme comprend quatre modules délivrés sur huit mois, et couvre une série de sujets aussi divers que l'atteinte d'un consensus, la prise de décision, le changement de leadership et la pensée stratégique. En 2008, deux groupes de 30 personnes en poste de gestion au Barreau ont obtenu leur diplôme du programme, prêts à intégrer leur formation au travail.

Nous croyons que les chefs de file remarquables de notre organisation apportent un sens de l'intégrité au travail qui les aide à exploiter au mieux leurs habiletés – et nous croyons qu'aider ces chefs de file à se perfectionner aidera le Barreau à devenir un organe de réglementation exemplaire.



Employés du Barreau diplômés de la Rotman School of Management.

FINANCES

Gérer nos ressources financières pour remplir notre mandat dans l'intérêt public

Les états financiers annuels du Fonds d'administration générale et du Fonds d'indemnisation, publiés séparément, démontrent comment le Barreau gère la réglementation des avocats et des parajuristes de l'Ontario dans l'intérêt du public.

Résultats des activités – Fonds d'administration générale

Le Fonds d'administration générale est composé du Fonds non affecté, destiné aux activités quotidiennes du Barreau, et un certain nombre de fonds affectés, comme le Fonds d'acquisition future d'immobilisations, le Fonds des bibliothèques de comtés et le Fonds des parajuristes.

Le Fonds d'administration générale du Barreau n'a pas trop souffert des conditions de déclin économique mondial durant 2008, et a terminé l'exercice avec un excédent de 3,9 M$ avec des écarts positifs de budget aux produits et aux charges, surtout dans le département du Perfectionnement professionnel. Cela ne se reproduira sûrement pas en 2009, particulièrement sur le plan de la formation juridique permanente. Les revenus de placements sont passés de 3,5 M$ à 4,8 M$ au cours des dernières années, mais cette augmentation a ralenti en 2008 et déclinera sans doute en 2009. Par exemple, on prévoit que les revenus de placements virés au Fonds de responsabilité civile professionnelle passeront de 3,75 M$ en 2008 à 2 M$ en 2009. Les revenus d'autres activités de placement baisseront au gré des taux et de la baisse de la valeur comptable.

Le Conseil a établi huit priorités pour le mandat des conseillers et conseillères de 2007-2011, qui font l'objet d'une description plus détaillée dans le présent rapport. Deux des secteurs de priorité sont :

- Maintenir des normes élevées et assurer la compétence
- La réglementation professionnelle, surtout l'efficacité et la transparence du processus disciplinaire et de l'assurance de la qualité.

Les plus larges portions des ressources du Barreau ont été dirigées vers les deux fonctions suivantes :

- 44 pour cent du budget annuel de fonctionnement ont été alloués aux responsabilités de réglementation. Au cours des dernières années, nous avons augmenté le financement nécessaire pour mener des enquêtes et engager des poursuites, en mettant l'accent sur la fraude hypothécaire.
- 32 pour cent du budget annuel de fonctionnement ont été alloués aux programmes d'accès à la profession et au perfectionnement professionnel. Les praticiens exerçant seuls et en petits cabinets ont reçu du financement, un autre secteur prioritaire, en 2008.

Le Barreau a aussi dépensé plus de 4,5 M$ au cours des deux dernières années afin de créer l'infrastructure de la réglementation des parajuristes, principalement les banques de données sur les membres, les processus de demande, l'élaboration d'examens et les admissions. Ces charges ont été financées par les cotisations des parajuristes.

Résultats des activités – Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation rembourse les clients qui ont perdu des fonds en raison de la malhonnêteté d'un avocat ou d'un parajuriste. Le solde du Fonds d'indemnisation se tient à 19,9 M$, après avoir connu un déficit de 1,6 M$ pour l'année en raison d'une augmentation des indemnités payées et des demandes reçues. Le solde du Fonds est encore considéré comme pouvant répondre aux besoins.

Services de bibliothèque

La plus forte composante des produits et des charges du Fonds affecté du Fonds d'administration générale comprend le financement des bibliothèques de comtés avec 7,7 M$ en 2008 (7,2 M$ en 2007). LibraryCo fait la gestion centrale des bibliothèques de droit de comtés et de districts. Les états financiers de LibraryCo Inc. sont fournis dans le rapport annuel du Barreau et on y indique un excédent pour l'exercice de 58 000 $ (déficit de 111 000 $ en 2007) pour des opérations essentiellement similaires à 2007.

De plus, dans le cadre des initiatives de compétence du Barreau, les cotisations des avocats de l'Ontario subventionnent deux autres types de services de bibliothèque : la Grande Bibliothèque et l'Institut canadien d'information juridique (CanLII).

Cotisation globale

Les cotisations des avocats et des parajuristes subventionnent en grande partie le Fonds d'indemnisation et le Fonds d'administration du Barreau tel que décrit ci-dessous. Les cotisations des avocats financent également les opérations des bibliothèques de droit de comtés et de districts en vertu de l'administration de LibraryCo Inc. En novembre 2008, le Conseil a approuvé les budgets de 2009 pour les avocats et les parajuristes, dont la structure visait à accommoder les nouvelles initiatives du Conseil comme le programme de rétention des femmes en pratique privée, l'augmentation du volume d'activité et l'impact d'une économie fragile.

Cotisation annuelle des avocats

	2007	2008	2009
Administration générale	**1 102 $**	**1 143 $**	**1 212 $**
Bibliothèques de comtés	**224 $**	**235 $**	**220 $**
Fonds d'indemnisation	**200 $**	**200 $**	**226 $**
Immobilisations	**75 $**	**75 $**	**45 $**
Total	**1 601 $**	**1 653 $**	**1 703 $**

Cotisation annuelle des parajuristes

	2007	2008	2009
Administration générale	–	**625 $**	**710 $**
Fonds d'indemnisation	–	**145 $**	**145 $**
Immobilisations	–	**75 $**	**45 $**
Total	–	**845 $**	**900 $**

Le nombre de membres du Barreau continue d'augmenter. En 2008, il y a eu une augmentation nette de 984 avocats, portant le nombre total d'avocats membres du Barreau à presque 40 000. L'an dernier a été la première année du programme d'accès à la profession de parajuriste, avec quelque 2 311 personnes commençant dans la profession.

Conclusion

En 2008, il y a eu davantage d'activités au Barreau se traduisant par une augmentation des produits et des charges dans tous les services. Apres l'excédent en 2008 et le budget en 2009 adapté à une économie ralentie, le Barreau se trouve en position financière solide, avec de bonnes réserves pour soutenir les opérations essentielles durant cette période économique difficile.

Constitution du Conseil



NOUVEAUX MEMBRES

Christopher Bredt a été élu conseiller le 24 janvier 2008 pour remplir le poste laissé vacant par la nomination de Carole Curtis à la Cour de justice de l'Ontario.

Jack Braithwaite a été élu conseiller le 24 avril 2008 pour remplir le poste laissé vacant par la nomination de Kim Carpenter-Gunn à la Cour supérieure de justice.

Glenn Hainey a été élu conseiller le 26 juin 2008 pour remplir le poste laissé vacant par l'élection de W.A. Derry Millar au poste de trésorier.

William J. Simpson a été élu conseiller le 25 septembre 2008 pour remplir le poste laissé vacant par la nomination de Bonnie Warkentin à la Cour supérieure de justice.



MEMBRES DU CONSEIL DU BARREAU DU HAUT-CANADA

TRÉSORIER

W. A. Derry Millar

MEMBRES ÉLUS

Bob Aaron

Melanie L. Aitken

Raj Anand, MB

Constance Backhouse, C.M., MB

Larry Banack

Jack Braithwaite

Christopher D. Bredt

John A. Campion

James R. Caskey, c.r.

Thomas G. Conway

Marshall A. Crowe, MB

Mary Louise Dickson, O. Ont., c.r.

Avvy Yao-Yao Go

Alan D. Gold

Gary Lloyd Gottlieb, c.r.

Glenn Hainey

Jennifer A. Halajian

Susan M. Hare

Carol Hartman

Thomas G. Heintzman, O.C., c.r.

Paul J. Henderson

L'hon. Doug Lewis, F.C.A., c.r., P.C.

Susan T. McGrath

Janet E. Minor

Laurie H. Pawlitza

Julian Porter, c.r.

Judith M. Potter

Nicholas John Pustina, c.r.

Heather Joy Ross

Linda R. Rothstein, MB

Clayton Ruby, C.M.

Mark Sandler

Paul B. Schabas

Alan G. Silverstein

William J. Simpson, c.r., MB

Joanne St. Lewis

Gerald A. Swaye, c.r.

Beth Symes, MB

Bonnie A. Tough

Bradley H. Wright

MEMBRES NOMMÉS

Marion Boyd

Abdul A. Chahbar

S. M. Aslam Daud

Seymour Epstein

Dow Marmur

Jack Rabinovitch

Baljit Sikand

Catherine Strosberg

CONSEILLERS PARAJURISTES

W. Paul Dray

Brian J. Lawrie

MEMBRES D'OFFICE

L'hon. Christopher Bentley

L'hon. Michael J. Bryant

L'hon. W. Dan Chilcott, c.r.

John T. Clement, c.r.

Austin M. Cooper, c.r.

Paul Copeland

E. Susan Elliott, MB

Abraham Feinstein, c.r., MB

Neil Finkelstein

L'hon. James M. Flaherty, P.C., MP

Patrick Garret Furlong, c.r., MB

L'hon. John D. Ground, c.r.

Howard G. Hampton, député

Charles A. Harnick, c.r., MB

George D. Hunter

Vern Krishna, C.M., c.r., MSRC

Laura L. Legge, O. Ont., c.r.

Gavin MacKenzie

Ronald D. Manes

L'hon. R. Roy McMurtry, O. Ont., c.r.

Daniel J. Murphy, c.r.

Ross W. Murray, c.r.

Alan W. Pope, c.r.

L'hon. Sydney L. Robins, c.r., MB

L'hon. Allan M. Rock, P.C., c.r.

Arthur R. A. Scace, C.M., c.r.

Norm W. Sterling, MPP

Harvey T. Strosberg, c.r.

Robert C. Topp

J. James Wardlaw, c.r., MB

Roger D. Yachetti, c.r.

David S. Young

MEMBRES HONORAIRES

Son Altesse Royale le Prince Charles, Prince de Galles

La très honorable Margaret Thatcher

L'hon. Lincoln M. Alexander, c.r., MB

DÉCÈS

L'hon. George Finlayson, c.r., ancien trésorier, est décédé le 23 mars 2008.

Ronald W. Cass, c.r., M.B., conseiller à vie, est décédé le 18 juillet 2008.

L'hon. Allan F. Lawrence, p.c., c.r., M.B., membre d'office, est décédé le 6 septembre 2008.

BARREAU DU HAUT-CANADA

Haute direction

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Malcolm Heins, MB
416-947-3309
mheins@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES FINANCES
Wendy Tysall
416-947-3322
wtysall@lsuc.on.ca

CONSEILLÈRE PRINCIPALE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ
Josée Bouchard
416-947-3984
jbouchar@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Laura Cohen
416-947-3396
lcohen@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES POLITIQUES ET DES TRIBUNAUX
Katherine Corrick
416-947-5210
kcorrick@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET PLAINTES
Terry Knott
416-947-7622
tknott@lsuc.on.ca

DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE
John Matos
416-947-3392
jmatos@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL
Diana Miles
416-947-3328
dmiles@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DE LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE
Zeynep Onen
416-947-3949
zonen@lsuc.on.ca

DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS
Roy Thomas
416-947-7619
rthomas@lsuc.on.ca

....

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE, ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DES AVOCATS (LAWPRO)
Kathleen Waters
416-598-5879
Sans frais : 1-800-410-1013
kathleen.waters@lawpro.ca

DIRECTRICE GÉNÉRALE, LIBRARYCO INC.
Martha Foote
416-947-3952
Sans frais : 1-866-340-7578
mfoote@libraryco.ca

....

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Sans frais : 1-800-668-7380
Réception : 416-947-3300
Courriel : *lawsociety@lsuc.on.ca*
Internet : *www.lsuc.on.ca*

Ce rapport se trouve sur le site web du Barreau du Haut-Canada à *www.lsuc.on.ca*.
Pour d'autres exemplaires, contactez le service des communications au 416-947-5220.

Osgoode Hall
130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario)
M5H 2N6

416-947-3300
1-800-668-7380

www.lsuc.on.ca